

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données locales

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Sommaire

Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Pour contribuer à l'élaboration du document de synthèse qui doit être communiqué aux élus à cette occasion, la Caisse d'Épargne met à disposition ce support établi, par les experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et consultants secteur public d'Ecocale.

Cadre juridique du DOB	Aperçu de l'environnement macro-économique	Principales mesures du PLF relatives aux collectivités	Données locales
<ul style="list-style-type: none">• Objectifs et dispositions légales• Rapport d'orientation budgétaire	<ul style="list-style-type: none">• Monde• Zone Euro• France	<ul style="list-style-type: none">• Édito• Dotations• Fiscalité• Autres thèmes	<p>Orientation budgétaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Rétrospective du besoin de financement• Prospective et capacité de financement pluriannuelle• Gestion de la dette• Evolution des données du personnel

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)

- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements et des régions présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et intercommunaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Délibération, compte-rendu de séance et publicité

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public par la collectivité, le public devant être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, ...).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.



Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

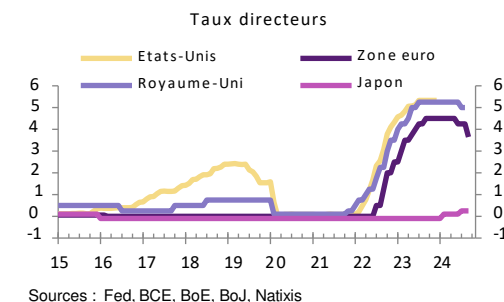
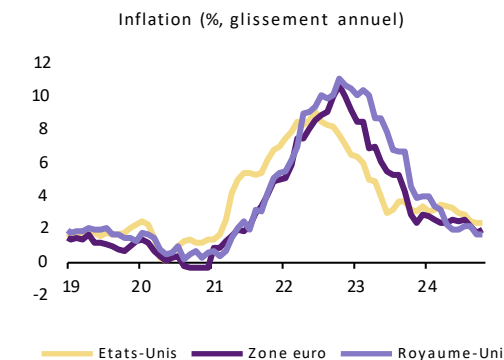
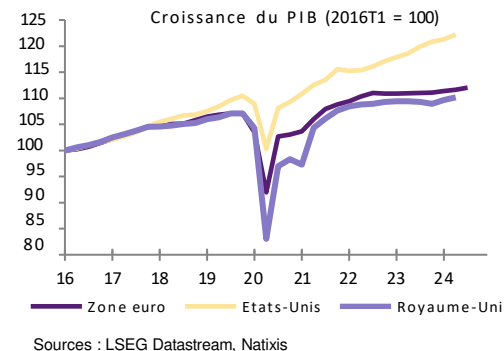
Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) **ont commencé à desserrer l'étau du crédit** sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

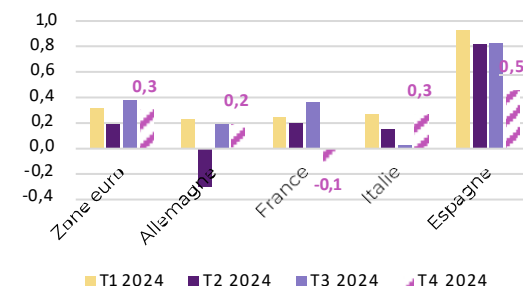
Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF(GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	<i>6,2</i>	<i>2,9</i>	<i>2,3</i>

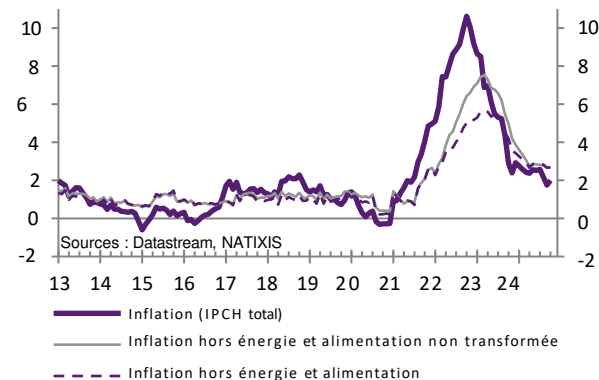
Source : Natixis

Croissance du PIB par pays (% T/T)
Prévision Natixis pour le T4



Source : Eurostat, Natixis

Zone Euro : inflation et inflation sous-jacente



Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

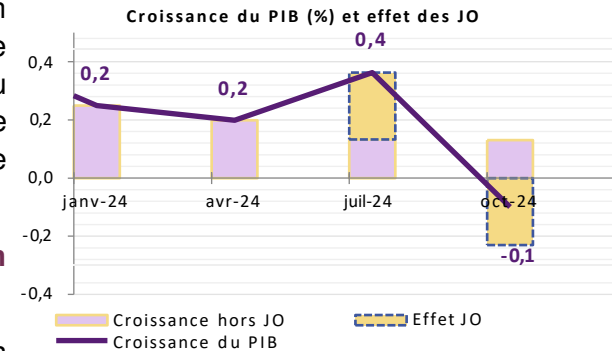
L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

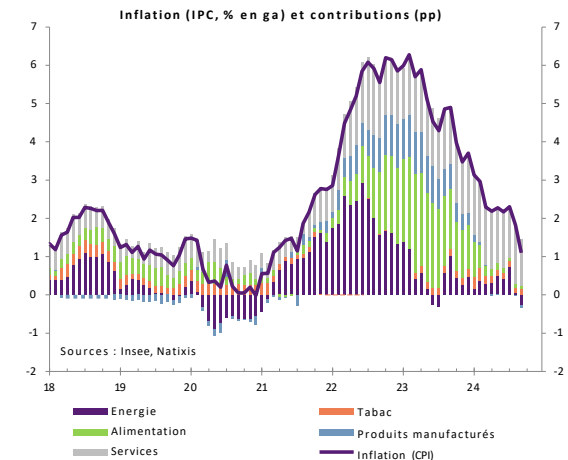
Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	5,5	2,4	2,0

Source : Natixis CIB



Source : Insee, Natixis CIB



Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

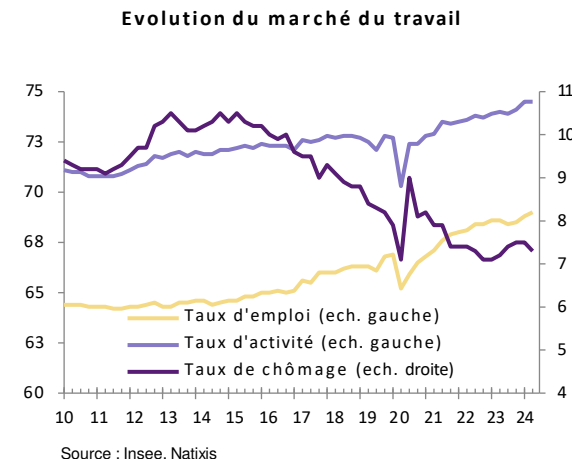
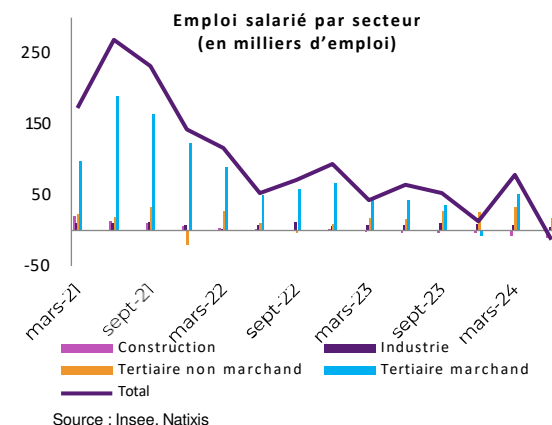
- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.



Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- [Rétrospective du besoin de financement](#)
- [Prospective et capacité de financement pluriannuelle](#)
- [Gestion de la dette](#)
- [Evolution des données du personnel](#)

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

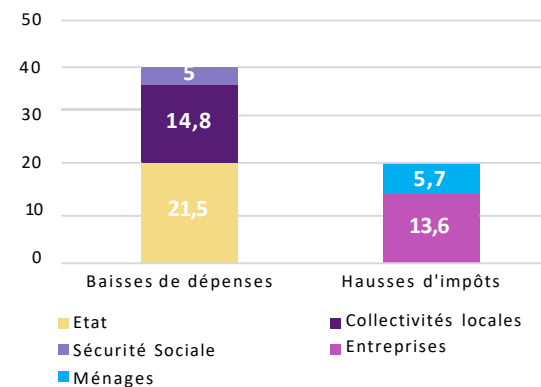
- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le projet de loi de finances est actuellement débattu à l'Assemblée nationale. Même si nous pensons que le budget sera adopté via l'article 49.3 avant la fin de l'année, le gouvernement devra probablement accepter certaines modifications pour éviter une motion de censure.

Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

2/3 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts (Mds€)



Source : PLF 2025, Natixis

Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Mesures concernant les dotations

Article 44	Transferts financiers de l'État aux collectivités	>>>	C G D R
Article 32	Évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales en 2025	>>>	C G D R
Article 29	Fixation pour 2025 du montant de la DGF et des variables d'ajustement	>>>	C G D R
Article 61	Répartition de la DGF	>>>	C G D R
Article 30	Modulation des conditions d'attribution du FCTVA	>>>	C G D R
Article 42	Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024	>>>	C G D R
Article 62	Répartition du FPIC	>>>	C G

Mesures concernant la fiscalité

Article 31	Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales	>>>	C G D R
Article 16	Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels	>>>	C G
Article 15	Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	>>>	C G D
Article 27	Intégration des communes anciennement classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) dans le nouveau zonage France ruralités revitalisation (FRR) et prorogation du dispositif d'exonérations fiscales et sociales dans les bassins d'emploi à redynamiser	>>>	C

Mesures concernant les autres thèmes

Article 64	Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales	>>>	C G D R
Article 7	Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité et diverses simplifications et sécurisations	>>>	C D R

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Transferts financiers de l'État aux collectivités

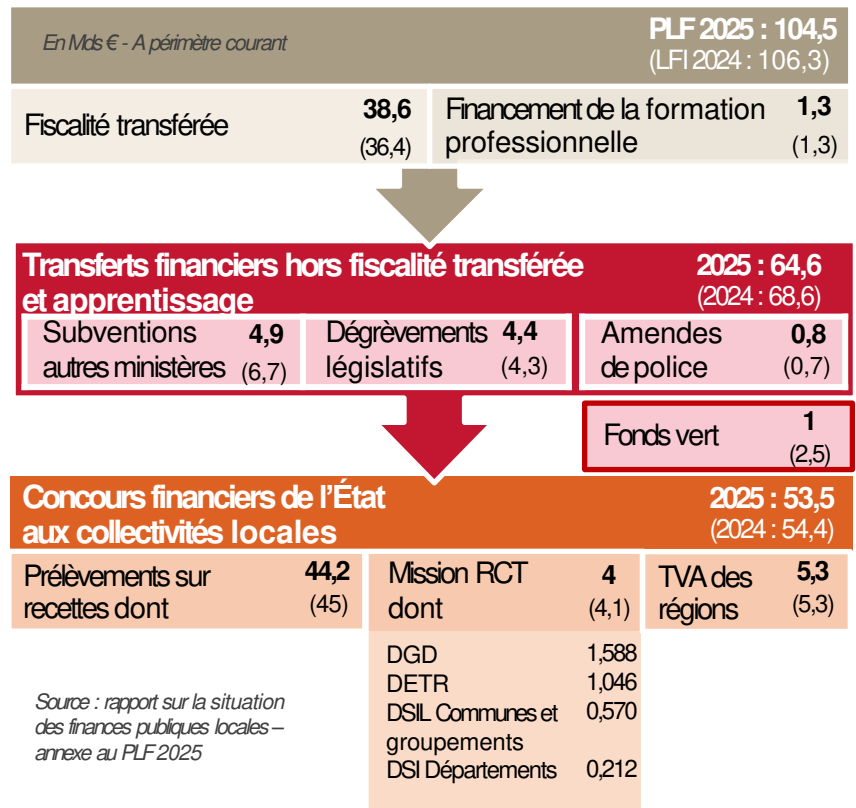
Ces transferts financiers incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars et du fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent **104,5** milliards € hors fractions compensatrices de TVA en contrepartie de réformes fiscales (47,1 milliards €) dans le PLF 2025 à périmètre courant, en baisse de 1,7 % (- 1,8 milliard €) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2024.

Les concours financiers de l'État de **53,5** milliards € selon le PLF 2025 totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT*) et la TVA des régions. Ces concours financiers sont en diminution par rapport à 2024 quasi exclusivement du fait de la baisse des prélèvements sur recettes de l'État.

* La mission RCT se compose principalement (à plus des trois quarts) de trois dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Article 44
 Envoyé en préfecture le 07/03/2025 >>> C G D R
 Reçu en préfecture le 07/03/2025 S²LO
 Publié le
 ID : 089-248900896-20250306-2025_01-BF



[Sommaire](#)**Cadre juridique du DOB**

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)**Orientation budgétaire**

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales en 2025

Comme les années précédentes, les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 83 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 42 %).

En 2025, ces PSR s'élèvent à **44,2** milliards €, en baisse par rapport à la LFI 2024. Cette évolution s'explique notamment par :

- la stabilisation en valeur de la DGF
- la diminution prévue du FCTVA de 258 millions €
- la minoration des variables d'ajustement de 487 millions €
- la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels en hausse de 274 millions €
- la fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui était de 400 millions € en LFI 2024.

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- [Rétrospective du besoin de financement](#)
- [Prospective et capacité de financement pluriannuelle](#)
- [Gestion de la dette](#)
- [Evolution des données du personnel](#)

Fixation pour 2025 du montant de la DGF et des variables d'ajustement

Cet article prévoit une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : elle est fixée à **27,2** milliards € pour 2025.

Le PLF propose une minoration importante de **487** millions € des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Pour rappel, la minoration était de 47 millions € en 2024.

en millions €	Montants 2025
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	-58
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 52
EPCI à fiscalité propre	- 149
Départements	- 39
Régions	- 189
TOTAL minoration	- 487

Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

L'article précise enfin que les parts départementale et régionale de la dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale et le prélèvement sur les recettes de l'État compensant aux autorités organisatrices de la mobilité la perte de recettes, suite à la réduction du champ des employeurs assujettis au versement transport, restent stables par rapport à 2024.

Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Répartition de la DGF

Tout d'abord, cet article prévoit une augmentation du niveau des dotations de péréquation au sein de la DGF.

En effet, en 2025 est prévue une majoration de **290** millions € des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, le projet du gouvernement est de répartir la hausse de la DSR au minima à 60 % sur sa deuxième part appelée « péréquation » car cette fraction de DGF revient à presque toutes les communes de moins de 10 000 habitants. La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de communes vont voir leur DGF diminuer. La péréquation verticale des départements est prévue en hausse de 10 millions € en 2025, comme les années précédentes, par redéploiement depuis la dotation forfaitaire départementale.

Ce PLF propose un « renforcement de la transparence des critères utilisés pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales ». Le gouvernement choisit de poursuivre la simplification de la dotation de compensation qui prévoyait l'intégration au sein de cette dotation de l'ensemble des parts « compensation part salaire (CPS) » de la dotation forfaitaire des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre. Cette mesure devrait permettre d'améliorer la prévisibilité de l'évolution de cette dotation lors d'une adhésion ou d'un retrait d'une commune membre d'EPCI : quand une commune change d'EPCI, la dotation de compensation de son ancien EPCI est minorée d'une part représentant le poids de cette commune dans la population de l'EPCI et la dotation de compensation du nouvel EPCI est majorée du même montant.

La création de deux nouvelles dotations en LFI 2024 (le reversement obligatoire aux communes, par leur EPCI à fiscalité propre d'appartenance, de la CPS quand elles appartiennent à un EPCI à fiscalité additionnelle et la dotation pour les communes nouvelles) rend nécessaire l'évolution du calcul des indicateurs financiers des collectivités. Le reversement obligatoire de la CPS est ainsi intégré au potentiel fiscal des communes et la dotation en faveur des communes nouvelles est quant à elle incorporée au potentiel fiscal et au potentiel financier agrégé.

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Afin d'améliorer la prévisibilité et de renforcer juridiquement les données utilisées pour la répartition de la fraction « bourg centre » de la dotation de solidarité rurale (DSR), l'article 61 du PLF 2025 fige la liste des unités urbaines utilisées au 1^{er} janvier de l'année de répartition telle qu'elle est publiée officiellement sur le site de l'INSEE.

Concernant l'éligibilité à la fraction « cible » de la DSR, la moyenne sur trois ans du revenu par habitant de la commune est utilisée. Afin de répondre aux cas des communes sous secret fiscal ou des communes issues d'une défusion, cet article propose de retenir la moyenne sur trois ans du revenu par habitant moyen du groupe démographique de la commune lorsque le revenu fiscal de référence de la commune n'est pas disponible sur l'une des trois dernières années.

Une autre proposition de cet article est de supprimer l'indexation de la dotation des groupements touristiques (DGT) sur l'évolution de la DGF.

Enfin, l'article 61 propose d'appliquer les modalités de calcul introduites pour la DGF par la LFI 2024 s'agissant des critères de répartition non disponibles au périmètre des communes issues de la division d'une commune nouvelle, pour :

- la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL)
- la dotation pour les titres sécurisés (DTS)
- la dotation aménités rurales
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF).

La DSR (1 des 4 parts de la DGF) comprend :

- La 1^{ère} fraction dite « bourg centre »
- La 2^{ème} fraction appelée « péréquation »
- La 3^{ème} fraction nommée « cible »

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- [Rétrospective du besoin de financement](#)
- [Prospective et capacité de financement pluriannuelle](#)
- [Gestion de la dette](#)
- [Evolution des données du personnel](#)

Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à

14,850 % pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, cet article indique l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières restent compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024

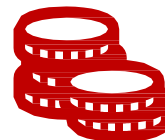
Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de **1** milliard € en 2025.

Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

Répartition du FPIC

Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été modifié (article 240 de la LFI 2024) en remplaçant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt.

Cet article inclut cette fraction de TVA dans les ressources fiscales agrégées qui servent de référence pour l'application éventuelle d'un plafonnement du prélèvement du FPIC et rend cette mesure applicable à la répartition du fonds effectuée en 2024.



[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- [Rétrospective du besoin de financement](#)
- [Prospective et capacité de financement pluriannuelle](#)
- [Gestion de la dette](#)
- [Evolution des données du personnel](#)

Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale.

Cet article propose que la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 soit exceptionnellement égale au montant perçu en 2024 (après régularisation). Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Le fonds de sauvegarde des départements alimenté par la dynamique de la TVA n'est pas concerné par cette proposition.

Article 16 >>> C G

Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels

La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la cotisation foncière des entreprises, repose depuis 2017 sur un tarif par m² en fonction de la catégorie du local. Le prix par m² est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

Lors de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul, trois mécanismes sont mis en place pour limiter les variations trop fortes (coefficient de neutralisation, un lissage ainsi qu'un « planchonnement »*, les deux derniers ne s'appliquant pas aux constructions achevées après le 31 décembre 2016).

Cet article propose de préciser les modalités de calcul du « planchonnement » : à compter de l'imposition due au titre de l'année 2023, ce dernier n'est pas calculé par comparaison entre la valeur locative 2016 et la dernière valeur locative révisée mais entre la valeur locative 2016 et celle de 2017.

Ce mécanisme est donc figé.

* atténuation de moitié des variations (hausse ou baisse), après application du coefficient de neutralisation.

[Sommaire](#)**Cadre juridique du DOB**

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)**Orientation budgétaire**

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La LFI 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La LFI 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

La LFI 2024 a aménagé la suppression de la CVAE avec une réduction progressive du taux (0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026) pour une suppression en 2027.

Comme pour la LFI 2024, cet article n'impacte pas les collectivités puisqu'il ne propose pas de retour arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'État.

La proposition faite dans cet article impacte les entreprises car la suppression de la CVAE est reportée de trois ans. Ainsi, le taux 2024 sera conservé jusqu'en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) puis une suppression totale en 2030.

Par conséquent, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CFE* + CVAE) est adapté aux modifications de taux de la CVAE : il reste identique jusqu'en 2027 puis diminue aussi progressivement pour ne porter sur la CFE qu'à partir de 2030.



[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Mise en place du dispositif de lissage des recettes fiscales

La loi met en place notamment le « Dilico », devant permettre d'économiser 1 milliard d'euros à l'Etat en 2025.

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales est réparti entre l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements en fonction, notamment, de leur population et de leurs ressources et charges. Pour chaque collectivité ou groupement, la contribution ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement de son budget principal. Les décrets d'application permettront d'y voir plus clair.

Les montants prélevés par catégories de collectivités seront les suivants :

500 millions d'euros pour le bloc communal pour 1 906 communes et 131 intercos,
220 millions d'euros pour 50 départements,
280 millions d'euros pour 12 régions.

Selon les premières simulations , une liste des 2099 collectivités concernées a été transmises aux associations nationales d'élus

La CCYN n'est pas dans la liste, ni le Département

Seule la région bourgogne Franche-Comté serait prélevée de 12 Me

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Données complémentaires 2025

- **Point d'indice de la fonction publique** (1^{er} juillet 2023) Valeur mensuelle : 4,92 €
Montant annuel (indice 100) : 5 907,34 €
- **Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** 2025 : 1,7 %
2024 : 3,9 %
2023 : 7,1 %
2022 : 3,4 %

Rétablissement des comptes de la sécurité sociale	14,8
Mesures de freinage des dépenses sociales	10,1
Report au 1er juillet de l'indexation des retraites	3,6
Assurance-chômage	0,4
Freinage de la trajectoire ONDAM	3,8
<i>dont maîtrise des prix des produits de santé, et des volumes</i>	1,4
<i>dont ticket modérateur</i>	1,1
<i>dont optimisations des achats à l'hôpital</i>	0,7
<i>dont indemnités journalières (baisse du plafond)</i>	0,6
Réduction du déficit de la CNRACL (hausse de 4 points du taux de cotisation retraites, pour les collectivités et les hôpitaux)	2,3
Réduction de dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises :	4,7
Reprofilage des allègements généraux (dans l'esprit du rapport Bozio-Wasmer)	4,0
Réduction de niches sociales	0,7

Modération des dépenses des collectivités locales (-0,2 pts de PIB)	5
Mécanisme de résilience des finances locales (environ 450 collectivités concernées)	3
Ecrêtement de la dynamique de TVA en 2025	1,2
Réduction du FCTVA	0,8

Mesure issue du projet de loi de financement de la sécurité sociale

Source : PLF 2025
Rapport économique, social et financier

- **L'article 189 de la loi acte la baisse de l'indemnisation des fonctionnaires placés en congé de maladie.**

Ainsi, le fonctionnaire en congé de maladie perçoit, pendant trois mois, non plus l'intégralité de son traitement, mais 90%.

Cela s'applique aux congés de maladie accordés au titre de l'article L. 822-3 du code général de la fonction publique à partir du 1er mars 2025.

Le fonctionnaire conserve ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence. Pour transposer cette baisse aux contractuels, un décret est en cours de rédaction.

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Calendrier budgétaire 2025 : Dates clés à respecter



31 décembre 2024	Clôture de l'exercice budgétaire 2024 Date limite d'adoption des décisions modificatives relatives à l'exercice N-1 (<i>art. L.1612-11 du CGCT</i>)
21 janvier 2025	Date limite pour l'ajustement des crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre N-1 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre entre les deux sections du budget précédent (<i>art. L.1612-11 du CGCT</i>)
31 janvier 2025	Date limite de mandatement et d'émission des titres de recettes pour les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire au titre de N-1 (journée complémentaire)
15 avril 2025	Date limite de vote du budget primitif après organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents (<i>art. L.1612-2 du CGCT</i>) (10 semaines pour les régions). Dans le cas où toutes les informations indispensables au vote du budget primitif ne sont pas fournies, un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé (<i>art. L.1612-2 du CGCT</i>)
1^{er} mai 2025	Date limite de transmission par le receveur municipal du compte de gestion N-1 au conseil municipal pour les communes dont le budget N-1 a été réglé et rendu exécutoire par le préfet suite à un vote initial en déséquilibre (<i>art. L.1612-9 du CGCT</i>)
15 juin 2025	Date limite d'adoption des comptes administratifs et budgets primitifs pour les collectivités dont le budget N-1 a été réglé et rendu exécutoire par le préfet en cas de renouvellement des organes délibérants
30 juin 2025	Date limite de vote du compte administratif N-1 (<i>art. L.1612-12 du CGCT</i>)
15 juillet 2025	Date limite de transmission du compte administratif N-1 au préfet (<i>art. L.1612-13 du CGCT</i>)
1 octobre 2025	Date limite de délibération fiscale pour 2026 : exonération, base minimum
31 décembre 2025	Clôture de l'exercice budgétaire 2025

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Evolution des niveaux d'épargne

CC Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Années	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Nombre d'habitants	24921	24865	24800	
Dépenses de fonctionnement (1)	7 689 070,50 €	8 457 495,44 €	8 906 351,50 €	5,31%
Achats et charges externes	3 769 388,70 €	4 192 964,21 €	4 524 267,19 €	7,90%
Frais de personnel	2 898 060,86 €	3 290 015,05 €	3 253 312,94 €	-1,12%
Dépenses d'intervention	776 748,91 €	815 877,20 €	829 068,37 €	1,62%
Charges financières	63 632,30 €	57 076,89 €	50 586,29 €	-11,37%
Autres dépenses de fonctionnement	181 239,73 €	101 562,09 €	249 116,71 €	145,29%
Recettes de fonctionnement (2)	8 770 804,51 €	9 531 609,73 €	9 897 631,22 €	3,84%
Impôts et taxes	5 726 979,78 €	6 422 165,55 €	6 745 710,03 €	5,04%
Impôts locaux			5 407 470,91 €	
Autres impôts et taxes			1 338 239,12 €	
Concours de l'Etat	1 084 014,51 €	1 167 090,84 €	1 211 878,17 €	3,84%
Subventions reçues et participations	1 202 122,34 €	1 049 810,43 €	974 479,68 €	-7,18%
Ventes de biens et services	739 173,70 €	872 181,60 €	947 633,21 €	8,65%
Autres recettes de fonctionnement	18 514,18 €	20 361,31 €	17 930,13 €	-11,94%
Epargne brute (3) = (2) - (1)	1 081 734,01 €	1 074 114,29 €	947 633,21 €	-11,78%
Epargne nette (3) - (8)	815 091,41 €	838 364,17 €	705 587,86 €	-15,84%

Baisse constatée de l'épargne dégagée

L'épargne brut 2024 est en diminution de 11,78 % par rapport à 2023 en raison d'une progression des dépenses de fonctionnement (+ 5,31 %) supérieure à celle des recettes (+ 3,84 %).

Toutefois les dépenses de personnel sont en baisse de 1,12 % alors que les achats et charges externes ont progressés de 7,9 %.

Les recettes fiscales nettes progressent de 5,04 % contre 3,8 % pour les concours de l'Etat.

Après de l'amortissement des emprunts l'épargne nette disponible ressort à 705 787,86 €.

Evolution de l'investissement, du besoin de financement et du fonds de roulement

Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

CC Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Années	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Epargne brute (3) = (2) - (1)	1 081 734,01 €	1 074 114,29 €	947 633,21 €	-11,78%
Epargne nette (3) - (8)	815 091,41 €	838 364,17 €	705 587,86 €	-15,84%
Dépenses d'investissement hors remboursements de dette (4)	615 495,37 €	292 629,96 €	454 198,78 €	55,21%
Dépenses d'équipement	387 867,27 €	292 629,96 €	443 468,78 €	51,55%
Subventions d'équipement versées	136 808,10 €	0,00 €	0,00 €	
Autres dépenses d'investissement	90 820,00 €	0,00 €	10 730,00 €	
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	115 604,85 €	215 082,99 €	654 192,14 €	204,16%
FCTVA	32 267,65 €	64 408,52 €	59 692,14 €	-7,32%
Autres dotations et subventions	82 337,20 €	149 969,47 €	72 000,00 €	-51,99%
Autres recettes d'investissement	1 000,00 €	705,00 €	522 500,00 €	74013,48%
Dépenses totales hors remboursements de dette (6) = (1) + (4)	8 304 565,87 €	8 750 125,40 €	9 360 550,28 €	6,98%
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	8 886 409,36 €	9 746 692,72 €	10 551 823,36 €	8,26%
Capacité ou besoin de financement (7) - (6)	581 843,49 €	996 567,32 €	1 191 273,08 €	19,54%
Remboursements d'emprunts (8)	266 642,60 €	235 750,12 €	242 045,35 €	2,67%
Emprunts (9)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Flux net de dette (9) - (8)	-266 642,60 €	-235 750,12 €	-242 045,35 €	2,67%
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	8 571 208,47 €	8 985 875,52 €	9 602 595,63 €	6,86%
Recettes totales (11) = (7) + (9)	8 886 409,36 €	9 746 692,72 €	10 551 823,36 €	8,26%
Variation du fonds de roulement (11) - (10)	315 200,89 €	760 817,20 €	949 227,73 €	24,76%

Nouvel accroissement du fonds de roulement

Les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses en raison d'une vente d'immobilisation en raison 522 500,00 €.

Dégageant une capacité de financement d' 1 191 273,08 € et une variation positive du fonds de roulement de 949 227,73 €.

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Groupe de référence* - Budgets principaux - Montants en €/hab.

Années	2022	2023
Nombre de collectivités	14	14
Nombre d'habitants	248503	247108
Dépenses de fonctionnement (1)	268,33	301,3
Achats et charges externes	86,71	96,5
Frais de personnel	107,33	118,26
Dépenses d'intervention	54,32	65,29
Charges financières	2,5	3,52
Autres dépenses de fonctionnement	17,46	17,72
Recettes de fonctionnement (2)	313,83	358,25
Impôts et taxes	184,21	214,59
Concours de l'Etat	58,77	64,14
Subventions reçues et participations	32,15	34,52
Ventes de biens et services	31,42	35,51
Autres recettes de fonctionnement	7,28	9,49
Épargne brute (3) = (2) - (1)	45,5	56,95
Épargne nette (3) - (8)	32,4	41,87

CC Yonne Nord - Budget principal - Montants en €/hab.

	2022	2023	Ecart
	1	1	
	24921	24865	
Dépenses de fonctionnement (1)	308,54	340,14	12,89%
Achats et charges externes	151,25	168,63	74,75%
Frais de personnel	116,29	132,32	11,89%
Dépenses d'intervention	31,17	32,81	-49,75%
Charges financières	2,55	2,3	-34,66%
Autres dépenses de fonctionnement	7,27	4,08	-76,98%
Recettes de fonctionnement (2)	351,94	383,33	7,00%
Impôts et taxes	229,81	258,28	20,36%
Concours de l'Etat	43,5	46,94	-26,82%
Subventions reçues et participations	48,24	42,22	22,31%
Ventes de biens et services	29,66	35,08	-1,21%
Autres recettes de fonctionnement	0,74	0,82	-91,36%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	43,41	43,2	-24,14%
Épargne nette (3) - (8)	32,71	33,72	-19,47%

Un niveau d'épargne brute inférieur à la moyenne

Les dépenses de fonctionnement de la CCYN sont supérieures de 12,89 % par rapport à la moyenne des autres CC alors que les recettes ne sont supérieures que de 7,00 %, entraînant un niveau d'épargne brute à 24,14 %.

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Groupe de référence* - Budgets principaux - Montants en €/hab.

Années	2022	2023
Encours de dette (12)	143,87	149,87
Dépôts au Trésor	174,18	216,09
Crédits de trésorerie	0	3,84
Fonds de roulement	139,49	159,38
Ratio : Taux d'épargne brute (en %) (3) / (2)	0,145	0,159
Ratio : Taux d'épargne nette (en %) [(3) - (8)] / 2	0,1033	0,1169
Ratio : Taux d'endettement (en %) (12) / (2)	0,4584	0,4183
Ratio : Délai de désendettement (en années) (12) / (3)	3,16	2,63

CC Yonne Nord - Budget principal - Montants en €/hab.

	2022	2023	Ecart
Encours de dette (12)	91,61	82,33	-45,07%
Dépôts au Trésor	198,69	253,73	17,42%
Crédits de trésorerie	0	0	-100,00%
Fonds de roulement	182,18	213,19	33,76%
Ratio : Taux d'épargne brute (en %) (3) / (2)	0,1233	0,1127	-29,12%
Ratio : Taux d'épargne nette (en %) [(3) - (8)] / 2	0,0929	0,088	-24,72%
Ratio : Taux d'endettement (en %) (12) / (2)	0,2603	0,2148	-48,65%
Ratio : Délai de désendettement (en années) (12) / (3)	2,11	1,91	-27,38%

[Données : DGFIP - comptes de gestion / Traitement : OFGL \(Formules de calcul des agrégats\) - montants en opérations réelles, hors gestion active de la dette](#)

* 14 collectivités : CC Avallon, Vézelay, Morvan, CC Chablis Villages et Terroirs, CC Haut Nivernais-Val d'Yonne, CC Le Tonnerrois en Bourgogne, CC Serein et Armance, CC Yonne Nord, CC de Puisaye-Forterre, CC de l'Agglomération Migennoise, CC de l'Aillantais en Bourgogne, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, CC de la Vanne et du Pays d'Othe, CC du Gâtinais en Bourgogne, CC du Jovinien, CC du Serein

Un fonds de roulement important et un délai de désendettement inférieur à la moyenne

Le fonds de roulement de la CCYN est supérieur de 33,76 % par rapport à la moyenne de l'échantillon des autres CC.

En dépit d'un niveau d'épargne inférieur à la moyenne, le délai de désendettement est de 1,9 ans contre 2,6 ans.

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Prospective financière 2025-2028 Hypothèses

❑ Recettes

- Fiscalité : 4 % l'an soit -1 point par rapport à évolutions constatée entre 2023 et 2024
- Concours de l'Etat : 1 % l'an au regard des efforts demandées aux collectivités contre =3,8 % entre 2023 et 2024
- Subventions reçues : 2 % l'an
- Ventes de biens et services : +6 % l'an contre +8,6 % constaté entre 2023 et 2024
- FCTVA : 10 % des dépenses d'équipement
- Subventions : 30 % des dépenses d'équipement

❑ Dépenses

- Achats et charges externes : 3,5 % l'an contre +7,9 % entre 2023 et 2024
- Frais de personnel : 2 % l'an, hors la hausse de 3 points par an sur 4 ans de la cotisation CNRACL et la hausse de 1 point en 2025 sur la cotisation maladie employeur de la Sécurité Sociale, soit une augmentation entre 2024 et 2025 de 5,09 %.
- Dépenses d'intervention : 3 % l'an
- Charges financières sur la base d'un taux moyen de 3 % de l'encours de dette.

Prospective financière 2025-2028
 Résultats en fonction des hypothèses
 Niveau d'épargne

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

CC Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Années	2024	VAR 2024/2023	HYP	2025	2026	2027	2028
Nombre d'habitants	24800						
Dépenses de fonctionnement (1)	8 906 351,50 €	5,31%		9 244 700 €	9 518 249 €	9 796 702 €	10 095 314 €
Achats et charges externes	4 524 267,19 €	7,90%	3,00%	4 659 995 €	4 799 795 €	4 943 789 €	5 092 103 €
Frais de personnel	3 253 312,94 €	-1,12%	5,11%	3 419 527 €	3 519 184 €	3 620 021 €	3 735 615 €
dont cotisation CNRACL	428 952,38 €		8,98%	469 611 €	510 270 €	550 929 €	605 141 €
dont cotisation SS maladie	737 616,00 €		11,36%	821 436 €	837 865 €	854 622 €	871 714 €
hors cotisation	2 086 744,56 €		2,00%	2 128 479 €	2 171 049 €	2 214 470 €	2 258 759 €
Dépenses d'intervention	829 068,37 €	1,62%	3,00%	853 940 €	879 559 €	905 945 €	933 124 €
Charges financières	50 586,29 €	-11,37%		54 647 €	55 423 €	54 729 €	54 089 €
Taux intérêt moyen	2,80%			3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Autres dépenses de fonctionnement	249 116,71 €	145,29%	3,00%	256 590 €	264 288 €	272 217 €	280 383 €
Recettes de fonctionnement (2)	9 897 631,22 €	3,84%		10 256 464 €	10 630 028 €	11 018 970 €	11 423 966 €
Impôts et taxes	6 745 710,03 €	5,04%	4,00%	7 015 538 €	7 296 160 €	7 588 006 €	7 891 527 €
Concours de l'Etat	1 211 878,17 €	3,84%	1,00%	1 223 997 €	1 236 237 €	1 248 599 €	1 261 085 €
Subventions reçues et participations	974 479,68 €	-7,18%	2,00%	993 969 €	1 013 849 €	1 034 126 €	1 054 808 €
Ventes de biens et services	947 633,21 €	8,65%	6,00%	1 004 491 €	1 064 761 €	1 128 646 €	1 196 365 €
Autres recettes de fonctionnement	17 930,13 €	-11,94%	3,00%	18 468 €	19 022 €	19 593 €	20 181 €
Epargne brute (3) = (2) - (1)	947 633,21 €	-11,78%		1 011 764 €	1 111 779 €	1 222 269 €	1 328 652 €
Epargne nette (3) - (8)	705 587,86 €	-15,84%		763 202 €	872 647 €	934 136 €	1 042 308 €

Les niveaux d'épargne progressent en valeur absolue.

Prospective financière 2025-2028
 Résultats en fonction des hypothèses :
 Capacité d'investissement

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

CC Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Années	2024	VAR 2024/2023	HYP	2025	2026	2027	2028	
Epargne brute (3) = (2) - (1)	947 633,21 €	-11,78%		1 011 764 €	1 111 779 €	1 222 269 €	1 328 652 €	
Epargne nette (3) - (8)	705 587,86 €	-15,84%		763 202 €	872 647 €	934 136 €	1 042 308 €	
	454 198,78 €	55,21%		3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	
Dépenses d'équipement	443 468,78 €	51,55%		3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	14 000 000,00 €
Subventions d'équipement versées	0,00 €							
Autres dépenses d'investissement	10 730,00 €							
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	654 192,14 €	204,16%		1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	5 600 000,00 €
FCTVA	59 692,14 €	-7,32%	10 % Dep	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	1 400 000,00 €
Autres dotations et subventions	72 000,00 €	-51,99%	30 % Dep	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	4 200 000,00 €
Autres recettes d'investissement	522 500,00 €	74013,48%						
Dépenses totales hors remboursements de dette (6) = (1) + (4)	9 360 550,28 €	6,98%		12 744 700 €	13 018 249 €	13 296 702 €	13 595 314 €	
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	10 551 823,36 €	8,26%		11 656 464 €	12 030 028 €	12 418 970 €	12 823 966 €	
Capacité ou besoin de financement (7) - (6)	1 191 273,08 €	19,54%		-1 088 236,15 €	-988 220,85 €	-877 731,36 €	-771 348,09 €	-3 725 536,45 €

Au regard des hypothèses des recettes d'investissement et d'épargne, la capacité à investir sur la période est 14 000 000,00 €, en montant brut, soit 8 400 000,00 € en montant hors subvention et FCTVA.

Un prélèvement sur le fonds de roulement de 3,7 M€ est opéré pour financer ces dépenses prévisionnelles

Prospective financière 2025-2028
Résultats en fonction des hypothèses :
Niveau de fonds de roulement et Capacité de désendettement

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

CC Yonne Nord - Budget principal - Montants en €

Années	2024	VAR 2024/2023	HYP	2025	2026	2027	2028
Capacité ou besoin de financement (7) - (6)	1 191 273,08 €	19,54%		-1 088 236,15 €	-988 220,85 €	-877 731,36 €	-771 348,09 €
Remboursements d'emprunts (8)	242 045,35 €	2,67%		248 562,20 €	239 132,15 €	288 132,15 €	286 343,55 €
dette actuelle				248 562,20 €	221 465,48 €	252 798,81 €	233 343,55 €
dette future					17 666,67 €	35 333,33 €	53 000,00 €
Emprunts (9)	0,00 €			265 000,00 €	265 000,00 €	265 000,00 €	265 000,00 €
Flux net de dette (9) - (8)	-242 045,35 €	2,67%		16 437,80 €	25 867,85 €	-23 132,15 €	-21 343,55 €
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	9 602 595,63 €	6,86%		12 993 262,24 €	13 257 381,30 €	13 584 833,85 €	13 881 657,31 €
Recettes totales (11) = (7) + (9)	10 551 823,36 €	8,26%		11 921 463,89 €	12 295 028,30 €	12 683 970,34 €	13 088 965,66 €
Variation du fonds de roulement (11) - (10)	949 227,73 €	24,76%		-1 071 798,35 €	-962 353,00 €	-900 863,51 €	-792 691,64 €
Encours de dette (12)	1 805 141,41 €	-11,82%		1 821 579,21 €	1 847 447,06 €	1 824 314,92 €	1 802 971,37 €
Dépôts au Trésor		-100,00%					
Crédits de trésorerie		0,00%					
Fonds de roulement	6 250 275,39 €	17,91%		5 178 477,04 €	4 216 124,04 €	3 315 260,53 €	2 522 568,89 €
mois / dépenses	7,81			4,78	3,82	2,93	2,18
Ratio : Taux d'épargne brute (en %) (3) / (2)	9,57%	- 15,05%		9,86%	10,46%	11,09%	11,63%
Ratio : Taux d'épargne nette (en %) [(3) - (8)] / 2	7,13%	- 18,99%		7,44%	8,21%	8,48%	9,12%
Ratio : Taux d'endettement (en %) (12) / (2)	18,24%	- 15,09%		17,76%	17,38%	16,56%	15,78%
Ratio : Délai de désendettement (en années) (12) / (3)	1,9 ans			1,8 ans	1,7 ans	1,5 ans	1,4 ans

Données : DGFIP - comptes de gestion / Traitement : OFGL (Formules de calcul des agrégats) - montants en opérations réelles, hors

Les objectifs en matière de réduction à 2 mois de dépenses du fonds de roulement et de délai de désendettement sont atteints en 2028 : fonds de roulement de 2,18 mois de dépenses totales et délai de désendettement de 1,4 ans.

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Prospective financière 2025-2028 Objectifs et résultats en termes de capacité d'investissement

- ❑ Dette : stabilisation de l'encours sur la période 2025-2028 à 1,8 M€ soit +265 K€ d'emprunts annuels
- ❑ Prélèvement sur le fonds de roulement de 6,3 M€ pour atteindre 2 mois de dépenses totales en 2028 contre 7,8 aujourd'hui
- ❑ Objectif d'épargne brute à 11 % des recettes de fonctionnement et un délai de désendettement (encours / épargne brute) en deça de 2 ans

Résultat : Capacité à investir de 14 M€ sur la période 2025- 2028

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

PROJETS EN COURS / EN AP

Millésime	N° programme	PROGRAMME OU OPERATION	Dépenses	Recettes	Besoin de financement	
			Credit après révision	Credit après révision		
		Révision des autorisations de programme existantes				
2023	1	PLUI	481 618 €	38 988 €	442 630 €	
			marché 2023-4/10		19,99%	
2023	2	LIAISONS DOUCES ET HALTES FLUVIALES	2 822 456 €	1 881 637,33 €	940 819 €	
				66,67%		
2023	1	CONSTRUCTION 3EME DECHETTERIE	2 400 000 €	0,00 €	2 400 000 €	
				0,00%		
		TOTAL	5 704 074 €	1 920 625 €	3 783 449 €	

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

PROJETS EN COURS / EN CP ANNUELS 2025-2028

Millésime	N° programme	PROGRAMME OU OPERATION	Credits de paiement Dépenses				Credits de paiement Recettes			
			2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
Révision des autorisations de programme existantes										
			2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
2023	1	PLUI	150 000 €	130 553 €			24 988 €			
2023	2	LIAISONS DOUCES ET HALTES FLUVIALES	2 822 456 €				376 327 €	1 505 310 €		
2023	1	CONSTRUCTION 3EME DECHETTERIE	1 800 000 €	600 000 €						
TOTAL			4 772 456 €	730 553 €	0 €		401 315 €	1 505 310 €	0,00 €	

DOB / PLF 2025

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses

NOUVEAUX PROJETS EN AP

TOTAL GENERAL : 12,1 M€ TTC

Taux de subvention : 22 %

SOLDE A FINANCER : 9,4 M€ - FCTVA = 8,4 M€

Conforme à la prospective



Millésime	N° programme	PROGRAMME OU OPERATION	Credit après révision	Credit après révision	Besoin de financement
Nouvelles autorisations de programme					
2025	4	ACQUISITION SIEGE CCYN	500 000 €		500 000 €
2025	5	MODERNISATION DECHETTERIES	240 000 €		240 000 €
2025	6	CREATION CHAUFFERIE PAC	540 000 €		540 000 €
2025	7	FONDS DE CONCOURS CLSH LA CHAPELLE SUR OREUSE	300 000 €		300 000 €
2025	8	EXTENSION MAISON FRANCE SERVICES SERGINES	480 000 €	60 000 €	420 000 €
2025	9	DEMOLITION VIELLE BATISSE SIEGE + PARKING	420 000 €		420 000 €
2025	10	CREATION VELO ROUTE PONT/YONNE -COURTOIS	600 000 €	200 000 €	400 000 €
2025	11	RENOUVELLEMENT PARC BAV-ACQ COMPOSTEURS	280 000 €		280 000 €
2025	12	Système INFORMATION GEOGRAPHIQUE	18 000 €		18 000 €
2025	13	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	120 000 €		120 000 €
2025	14	FONDS DE CONCOURS / BASSIN DE RUISSELEMENT - C45	180 000 €		180 000 €
2025	15	ETUDES RUISSELEMENT	288 000 €	192 000 €	96 000 €
2025	16	ETUDE PROJET DE TERRITOIRE	66 000 €		66 000 €
2025	17	CREATION SITE INTERNET	66 000 €		66 000 €
2025	18	RENOVATION SIEGE - BAT INTERMEDIAIRE	1 470 000 €	240 000 €	1 230 000 €
2025	19	GENERATEUR PHOTOVOLTAIQUE POUR AUTOCONSOMMATION	180 000 €		180 000 €
2025	20	PARC VEHICULES ELECTRIQUES	216 000 €	54 000 €	162 000 €
2025	21	PARC INFORMATIQUE, LOGICIELS ET RESEAUX	120 000 €		120 000 €
2025	22	MOBILIER DE BUREAU	200 000 €		200 000 €
2025	23	DEPENSES IMPREVUES	120 000 €		120 000 €
TOTAL NOUVELLES AP			6 404 000 €	746 000 €	5 658 000 €
TOTAL GENERAL			12 108 074 €	2 666 625 €	9 441 449 €
				22,02%	

La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice

Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

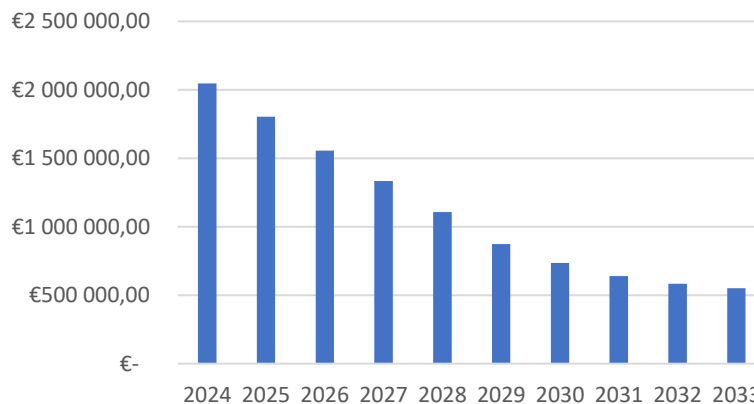
Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Montant capital restant dû												
Communauté de communes Yonne Nord												
N°	Objet	Capital	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
E1		150 000,00 €	49 881,03 €	40 786,86 €	31 271,63 €	21 315,85 €	10 899,11 €					
E6	Refinancement emprunt col	169 177,18 €	53 518,71 €	45 634,48 €	37 362,42 €	28 683,45 €	19 577,56 €	10 023,74 €				
E8	Travaux nouveaux locaux ad	200 000,00 €	100 847,79 €	87 294,91 €	73 466,89 €	59 358,13 €	44 962,94 €	30 275,50 €	15 289,87 €			
E9	Construction ateliers technique	1 000 000,00 €	820 170,33 €	793 320,80 €	765 735,99 €	737 395,78 €	708 279,47 €	678 365,81 €	647 632,97 €	616 058,51 €	583 619,39 €	550 291,92 €
E10	Financement travaux 2016	650 000,00 €	344 399,26 €	300 822,61 €	256 545,95 €	211 558,03 €	165 847,42 €	119 402,52 €	72 211,53 €	24 262,46 €		
E11	PLUI	600 000,00 €	306 941,52 €	246 684,47 €	185 867,03 €	124 483,98 €	62 530,07 €					
E12	CONSTRUCTION CENTRE	350 000,00 €	116 389,02 €	95 169,29 €	72 967,09 €	49 736,93 €	25 431,21 €					
E15	CONSTRUCTION CENTRE	600 000,00 €	189 808,27 €	161 846,23 €	132 508,72 €	101 728,09 €	69 433,34 €	35 550,00 €				
E16	ACQUISITION BACS ROULANTS	400 000,00 €	64 377,32 €	32 728,27 €								
Total CRD		4 119 177,18 €	2 046 333,25 €	1 804 287,92 €	1 555 725,72 €	1 334 260,24 €	1 106 961,12 €	873 617,57 €	735 134,37 €	640 320,97 €	583 619,39 €	550 291,92 €

Capital restant dû



DOB / PLF 2025

Sommaire

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Taux d'intérêt moyen de la dette 2,80%

Années	2024	VAR 2024/2023	HYP	2025	2026	2027	2028
Remboursements d'emprunts (8)	242 045,35 €	2,67%		248 562,20 €	239 132,15 €	288 132,15 €	286 343,55 €
dette actuelle				248 562,20 €	221 465,48 €	252 798,81 €	233 343,55 €
dette future					17 666,67 €	35 333,33 €	53 000,00 €
Emprunts (9)	0,00 €			265 000,00 €	265 000,00 €	265 000,00 €	265 000,00 €
Flux net de dette (9) - (8)	-242 045,35 €	2,67%		16 437,80 €	25 867,85 €	-23 132,15 €	-21 343,55 €

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

	Emplois budgétaires	Emplois pourvus (en ETP) au 31/12/2024	Création de postes (ETP)
Filière			
Emploi fonctionnel	1	1	
Filière administrative	24	18	1
Filière technique	15	9	
Filière sociale	7	6	1
Filière médico-sociale	1	1	
Filière sportive	1	1	
Filière culturelle	8	2,83	0,15
Filière animation	38	37,15	
	95	75,98	

La communauté de communes Yonne Nord propose la création 3 postes :

- 2 en filière administratif
- 1 en filière culturelle

Présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

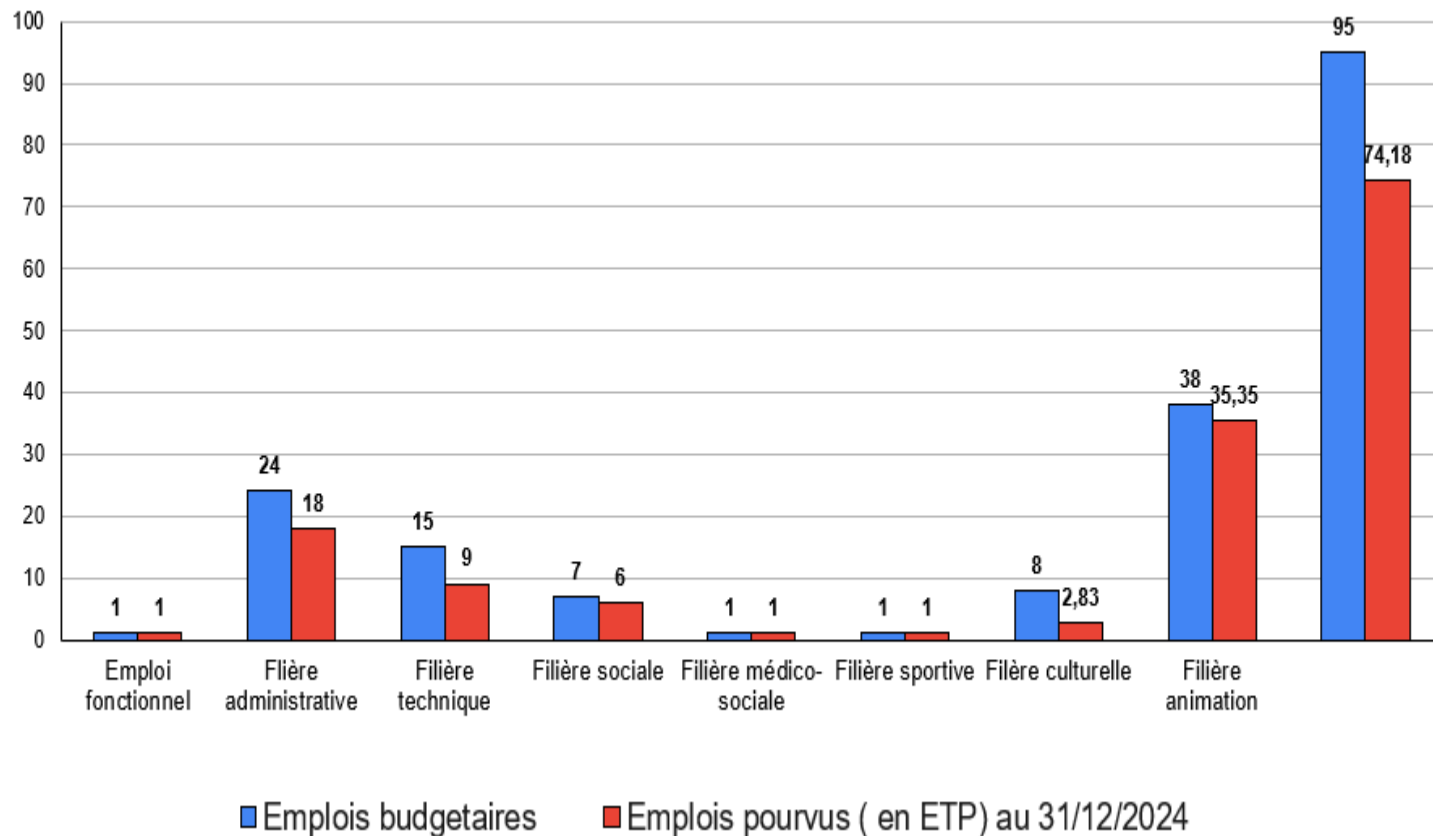
- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

Données utiles

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Emplois par filière



[Sommaire](#)

Cadre juridique du DOB

- [Objectifs et dispositions légales](#)
- [Rapport d'orientation budgétaire](#)

Aperçu de l'environnement macro-économique

- [Monde](#)
- [Zone Euro](#)
- [France](#)

Principales mesures du PLF relatives aux collectivités

- [Édito](#)
- [Dotations](#)
- [Fiscalité](#)
- [Autres thèmes](#)

[Données utiles](#)

Orientation budgétaire

- Rétrospective du besoin de financement
- Prospective et capacité de financement pluriannuelle
- Gestion de la dette
- Evolution des données du personnel

Présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

Evolution des dépenses		
Dépenses 2023	3 290 015,05 €	
Dépenses 2024	3 253 312,94 €	-1,12%
Avantage en nature	C.N.A.S.	
Temps de travail annuel	1607 heures	
Regime hebdomadaire	5 jours	
	ou 4,5 jours	
Regime annualisé	Filière animation	